



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES
COMMUNE DE BANVILLE

ARRETE MUNICIPAL
OUVERTURE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
MANIFESTATIONS PUBLIQUES
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
KERMESSE DES ECOLES LE SAMEDI 28 JUIN 2025 – GITE COMMUNAL

Le Maire de la commune de BANVILLE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
CONSIDERANT la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par
l'Association des Parents d'Elèves de Banville-Graye-Ste-Croix, représentée par sa Présidente,
Madame Isabelle LEFRANCOIS à BANVILLE, à l'occasion de la kermesse des écoles au gîte communal
de Banville le samedi 28 juin 2025 de 13h30 à 23h30.

ARRETE

Article 1 - Madame LEFRANCOIS présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Banville-Graye-Ste-Croix, est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de :

- boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool,
- boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur, au gîte communal de Banville, rue du Bout du Haut le samedi 28 juin 2025 de 13 heures 30 à 23 heures 30 à l'occasion de la kermesse des écoles du RPI BANVILLE-GRAYE SUR MER-SAINTE CROIX SUR MER.

Article 2 – Monsieur le Commandant de la communauté de brigade est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à BANVILLE, le 16 juin 2025
Le Maire-Adjoint, Jérémy TANQUEREL

